NEW ORLEANS DAILY BEE

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 18 AVRIL 1871. 44me Année—Vol. XLIV.

DUFOUR & LIMET, PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 18 AVRIL.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par le Shérif, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Douane et Canal, à [illegible] un îlot de terre situé à Bickerville, sixième district; subdivisé en [illegible] terrains, et borné par les rues Octavia, Joseph, Prytanée et Perdido.

Par E. Roger & Co., dans leurs salles d'encan [illegible] et [illegible] Vieille-Levée—[illegible] lots de marchandises sèches étrangères et américaines.

Par D. E. Morphy, à leur magasin d'encan, No [illegible] rue des Magasins—[illegible], marchandises sèches, quincaillerie, comestibles, etc.

Par Maurice Barnett, sur la façade de la Bourse St-Louis, rue St-Louis, entre Royale et Chartres. Vente régulière de meubles.

Par B. J. Montgomery, à sa salle d'encan, [illegible] rue [illegible] Camp—Vente régulière de meubles.

Par O. Valeton, No [illegible] rue Natchez—Jambons, [illegible], porc, bœuf, comestibles, etc.

Par F. Keller, au-dessous de l'Hôtel St-Charles—Vente régulière de livres, tous les soirs, à 7 [illegible].

Par O. Valeton, sur la Levée, en face du Marché aux Viandes—oranges et limons, graines, [illegible] d'olive, vins, pâtes, amandes, beurre.

Par Vincent & Co., à leur salle d'encan, aux Nos [illegible] et [illegible] de la rue de la Douane—Marchandises sèches, rubans, bonneterie, etc.

Par Hoffman, Marks & Co, à leur salle d'encan, [illegible] de la rue de Chartres—Habillements de saison, chaussures.

Par D. E. Morphy, au magasin No [illegible], rue des Magasins—cow peas et porter.

ATTENTION!

☞ Propriétés améliorées et vagues à l'encan par [illegible].

[illegible] appelons l'attention publique sur les ventes [illegible] enchères qui auront lieu aujourd'hui, à [illegible] à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, par le ministère du shérif; ces [illegible] comprennent:

Deux terrains avec la maison double en briques [illegible] deux étages et cuisine, Nos. [illegible] et [illegible] rue [illegible], entre Franklin et Liberté, Premier District.

Un îlot de terre situé à Bickerville, sixième district, autrefois paroisse de Jefferson, compris [illegible] les rues Octavia, Joseph, Prytanée et Perdido et subdivisé en dix huit terrains.

[illegible] au jugement.

[illegible] le détail et les conditions voir aux annonces.

Pois de la Caroline du Sud (Cow Peas) [illegible] l'annonce d'encan de M. D. E. Morphy.

☞ Faites imprimer vos Brochures, Cartes, etc., au "Pelican Printing Office", enseigne des rues Camp et Perdido.

☞ CANDIS PURS et une MELANGE.—Confiserie fine en tous genres chez J. VILLARRUBIA & Co, Successeurs d'Ernest Turpin, 86 rue Vieille-Levée.

THEATRES.

AUJOURD'HUI, MARDI.

OPERA—Don Juan.

ACADEMIE DE MUSIQUE.—Lurline, or the Knight and the Naiads.

ST CHARLES.—Albino Minstrels.

THEATRE DE L'OPERA.—Mme Dumestre [illegible], ce soir, la représentation à son bénéfice, que nous avons annoncée, ces jours derniers. Il y aura foule à l'Opéra, car le public tout entier voudra répondre à l'appel de la charmante bénéficiaire et lui donner un éclatant témoignage de sympathie.

Mme Dumestre jouera dans Don Juan le rôle de Zerline. Les autres rôles sont distribués ainsi: Dona Elvire, Mlle d'Edelsberg—Dona Anna, Mme Naddi—Don Juan, M. Dumestre—Leporello, Castelmary—Don Ottavio, M. de Keghel—Le Commandeur, M. Périé—Masetto, M. de Keghel.

MAISON HÉBERT & CIE.—On verra par un avis inséré dans nos colonnes que depuis le 5 avril 1871 la Société Vor. Hébert [illegible] a été dissoute et qu'une nouvelle maison a été formée sous la raison sociale HÉBERT & CIE., par MM. Edouard Marès, Henry Billard et Régis Hébert. MM. Marès et Billard sont bien connus de la clientèle de l'ancienne maison à laquelle ils étaient attachés depuis très longtemps.

UNE RECTIFICATION.—Nous nous faisons un devoir de reproduire la traduction corrigée de la lettre qui a paru dimanche dans nos colonnes et qui émane de M. E. Bowlen de cette ville. Une grave erreur s'était glissée dans un des derniers paragraphes. M. Bowlen déclare que le [illegible] qu'il a ressenti du traitement du docteur Hunter est permanent, puisque près d'une année s'est écoulée depuis qu'il a été soumis à ce traitement, tandis que la première traduction faisait dire à M. Bowlen que le docteur le traitait depuis un an, ce qui est bien différent. Le patient ayant, [illegible], cessé tout traitement depuis [illegible] le droit de croire aujourd'hui à une guérison radicale, et c'est là ce qu'il a voulu attester dans sa lettre au public.

TAXES DE VILLE.—On trouvera plus loin une notice relative au paiement de [illegible] taxes. Les contribuables sont invités à voir, qu'ils aient à régler leur compte avec le trésor s'ils veulent éviter des frais additionnels.

FOURNITURES, DENTELLES, MERCERIE.—Le [illegible] et le bon ton d'une toilette de dame consiste souvent dans l'arrangement des garnitures et l'harmonie des [illegible]. Aussi engageons-nous les dames à examiner l'assortiment varié de rubans, [illegible], ceintures, cravates et dentelles [illegible] renferme le magasin de MM. Lion & Pinsard, 151 et 153, rue du Canal.

☞ $19 00 par an. Tel est le prix de l'abonnement chez Roux-Rey & Beck, 20 rue Royale.

CHEMISES FRANÇAISES.—MM. Lion & Pinsard, rue du Canal, 151 et 153, viennent de mettre en vente un magnifique [illegible] de chemises françaises de toile et de chemises de coton avec devants de [illegible] à des prix considérablement réduits.

☞ La phthisie commence par des affections dans les bronches. On peut éviter cette maladie mortelle par les premiers soins: le BAUME PECTORAL AUX NAVETS [illegible] à la vertu souveraine de prévenir [illegible] de guérir les affections pulmonaires. A la moindre toux, au moindre rhume, usez-en de suite. Ce précieux sirop est préparé par la pharmacie Laplace.

☞ Le fameux remède du Dr. Boyer, de Paris, pour la guérison prompte et sûre de la goutte et des rhumatismes, dont le dépôt est chez C. Duhamel 221, rue du Canal, était épuisé; 200 de ces remèdes complets viennent d'arriver. Les personnes qui attendaient est-ce qu'il sont prêtes d'en [illegible] leurs ordres. Le prix du remède complet est de $25. Dépôt du Phénol Bobœuf.

GRAINES DE COTON.—M. Thomas I. Harrison, rue Natchez, 21, est prêt à recevoir des ordres pour sacs de graines de coton, en quelque quantité que ce soit, et [illegible] des graines de coton aux plus bas prix du marché. Voyez son annonce.

COW PEAS.—La maison J. C. Murphy & Co, rue Poydras, No 36, a en magasin 3,000 boisseaux de pois de la Caroline du Sud ainsi que des pommes de terre, fruits secs, foin, etc. Tous ces articles seront vendus au bon marché.

2000 BOISSEAUX DE COW PEAS.—Ces pois sont fort recherchés, car le moment est venu de les mettre en terre. Nous appelons l'attention des planteurs sur l'annonce de MM. Toulmin & Martin, rue Natchez, 41, qui en ont de grands lots à vendre à des prix très modérés.

☞ MM. Roux-Rey & Beck, 20, rue Royale, prennent des abonnements aux différents journaux de modes et à toutes les publications françaises, anglaises et américaines.

$55.—Pour la modique somme de $55, on peut se procurer la fameuse machine à coudre de Grover & Baker. Elle exécute tous les ouvrages et est garantie pour cinq ans.—Agence, rue du Canal, 182.

☞ Quel fil employez-vous? Le fil supérieur, le fil sans pareil est celui de Williston, Willston's combed Six Strand Spool Cotton, qui se vend rue des Magasins, No. [illegible] Il excelle entre de toutes les autres [illegible] marques. On [illegible], de meilleur [illegible] part.

[illegible].—La [illegible] Baker, qui [illegible] premiers prix [illegible] et elle a été exposée.—A vendre, au No. 182 de la rue du Canal.

☞ L'[illegible], l'Histoire illustrée du siège de Paris, se trouve à la librairie [illegible] de lecture de Roux-Rey & Beck, [illegible] rue Royale.

Lydia Thompson.

L'Académie de Musique était pleine hier jusqu'aux combles, et une réception enthousiaste a été faite à la gracieuse Lydia Thompson et à sa troupe. Une pluie de bouquets a accompagné les salves de chaleureux applaudissements qui ont accueilli Miss Thompson à son entrée en scène. On a joué hier le vaudeville "Avez-vous jamais envoyé votre femme à Alger" qui a eu un succès de fou rire, et la pièce féérique Lurline ou "Le Chevalier et les Naïades" dans laquelle Miss Thompson a été admirablement secondée par ses artistes. La troupe est engagée pour deux semaines seulement et doit donner successivement Paris, Sinbad, Les Brigands, et Lrion. Vendredi doit avoir lieu le bénéfice de Miss Lydia Thompson dont nous reparlerons.

Les nouvelles de France.

On trouvera à la seconde page le compte rendu de la séance de l'Assemblée nationale du 27 mars; nous donnerons demain celle du 28 qui a été très orageuse. Nous avons reçu des journaux de France jusqu'au 31 mars; notre numéro de demain en contiendra de longs extraits, tout l'espace dont nous pouvons disposer aujourd'hui étant consacré aux nouvelles du 25 au 27 mars.

☞ Avec $3 00, l'on obtient l'Histoire illustrée du Siège de Paris, chez Roux-Rey & Beck, 20, rue Royale.

☞ Contrariées, ne demandez jamais que du fil Williston, lequel se vend au No. 35, rue des Magasins, où est établie l'agence de la fabrique. C'est à la fois le plus souple et le plus solide, le seul avec lequel on puisse faire un excellent ouvrage.

$55.—C'est le prix actuel de la célèbre machine à coudre de Grover & Baker. Elle est la plus répandue en Europe et en Amérique et les personnes qui la possèdent n'ont fait que des éloges.—S'adresser au 182 de la rue du Canal.

☞ Le général R. E. Lee, écrivant à la date du 12 janvier 1867, dit: "Son simple mécanisme et l'expérience que mes filles ont acquise en s'en servant, font de la MACHINE A COUDRE de Wilson & Gibbs un instrument favori dans ma famille."

A vendre par M. S. Hedrick, rue du Canal, 118 & 159, à la Nlle-Orléans. 3m

Les Evénements de Paris.

LA FARCE ÉLECTORALE DU 26 MARS.

Nous avons dit que M. Thiers et ses ministres avaient voulu se servir de l'émeute parisienne comme d'un levier politique. Il paraît qu'il en a été de même des mairies de Paris et de certains députés. Mais les émeutiers ont été plus forts que leurs adversaires politiques et après s'être servi de leurs noms et après en avoir profité pour désarmer la partie saine de la garde nationale, ils ont jeté le masque et ont prononcé leur propre omnipotence.

Voici le récit des événements de Paris du 25 au 27 mars:

La soirée (du 24) à Paris, permettait de croire à une entente sur le terrain de la conciliation. On la disait même conclue définitivement, et toute la population parisienne applaudissait et respirait. Les délégués de l'Hôtel-de-Ville s'étaient mis en communication avec l'assemblée des maires et des adjoints. Après une discussion très vive, une convention avait été arrêtée et signée: les élections municipales avaient été fixées au 30 mars, et les élections pour la nomination du commandant général de la garde nationale, au 2 avril.

Mais, dès le 25, des affiches placardées sur les murs annonçaient que tout était encore une fois remis en question. Les comités de l'Hôtel-de-Ville maintenaient le jour qu'ils avaient fixé pour le scrutin, c'est-à-dire le 26; puis bientôt d'autres affiches faisaient connaître l'acquiescement des maires à cette date, ainsi qu'il ressort de la proclamation suivante qu'ils venaient de faire publier:

"Les députés de Paris, les maires et les adjoints élus, réintégrés dans les mairies de leurs arrondissements, et les membres du Comité central fédéral de la garde nationale, convaincus que, pour éviter la guerre civile et l'effusion du sang à Paris, et pour affermir la République, il faut procéder à des élections immédiates, convoquent les électeurs, demain dimanche, dans leurs collèges électoraux.

"Le scrutin sera ouvert à huit heures du matin et fermé à minuit.

"Les habitants de Paris comprendront que dans les circonstances actuelles, ils doivent tous prendre part au vote afin que ce vote ait le caractère sérieux qui seul peut assurer la paix dans la cité.

"Les représentants de la Seine, présents à Paris:

E. Lockroy, Ch. Floquet, G. Clémenceau, Tolain, Greppo.

"Les maires et adjoints:"

(Suivent les signatures.)

L'amiral Saisset avait fait publier la proclamation suivante:

"Le vice-amiral à ses concitoyens:

"Investi du commandement en chef des gardes nationales de la Seine et d'accord avec MM. les maires élus par le suffrage universel, j'entre en fonctions à partir de ce jour.—Je n'ai d'autres titres à l'honneur de vous commander, mes chers concitoyens, que celui de m'être associé à votre héroïque résistance en défendant de mon mieux, contre l'ennemi, jusqu'à la dernière heure, les forts et les positions placés sous mon commandement.

M'appuyant sur les chefs élus de nos municipalités, j'espère arriver, par la persuasion et de sages avis, à opérer la conciliation de tous sur le terrain de la République; mais je suis fortement résolu à donner ma vie, s'il le faut, pour la défense de l'ordre, le respect des personnes et de la propriété, comme mon fils unique a donné la sienne pour la défense de la patrie.—Groupez-vous autour de moi, accordez-moi votre confiance, et la République sera sauvée. Ma devise reste celle des marins: Honneur et Patrie.

"Le vice-amiral, membre de l'Assemblée nationale, commandant en chef,

"SAISSET."

L'amiral Saisset faisait connaître dans sa proclamation l'obtention par les députés et maires de Paris de quatre points principaux, concédés par l'Assemblée nationale; à l'exception de la question des échéances qui a reçu une solution, il n'avait pas été le moins du monde résolu que les autres points seraient accordés.

Le Siècle a reçu dans la soirée, au moment de mettre sous presse, les documents suivants:

"Monsieur le directeur,

"Je me fais un devoir de vous communiquer le plus tôt possible la pièce suivante, qui est entre mes mains et que je n'ai pu remettre qu'il y a quelques instants à M. le capitaine de vaisseau Trève, que son service avait éloigné de chez lui.

"C'est un ordre écrit du vice-amiral Saisset avant son départ pour Versailles. Dans ces circonstances, je remercie tous les républicains sincères qui m'avaient en foule apporté leur adhésion, et je leur demande de persévérer dans les sentiments qui nous guidaient dans notre lutte pacifique en faveur du suffrage universel.

"Quant à moi, je resterai comme eux républicain, et l'ennemi déclaré de la violence ou de la réaction—Edouard Dupont.

"Copie d'un ordre du vice-amiral Saisset adressé au colonel Trève de la garde nationale, et remis à M. Dupont par son aide-de-camp:

"J'ai l'honneur d'informer MM. les chefs de corps, officiers, sous-officiers et gardes nationaux de la Seine, que je les autorise à rentrer dans leurs foyers, à dater du samedi 25, sept heures du soir.

"Le vice-amiral commandant en chef la garde nationale de la Seine.

"Signé: SAISSET.

"Pour copie conforme: l'aide-de-camp de l'amiral,

A. CLÉMENT.

"Je vous ai cherché partout, mon cher commandant, et j'ai dû, ne vous trouvant pas, donner à M. Edouard Dupont copie de l'invitation ci-dessus. L'amiral est parti pour Versailles, où il va donner sa démission de commandant en chef, les maires de Paris n'y ayant pas adhéré.

"Je suis, etc.

"Signé: A. CLEMENT."

A son arrivée à Versailles, l'amiral Saisset a assisté, dit-on, à un conseil où étaient réunis les ministres et les membres de la commission nommée par la Chambre. De graves résolutions y auraient, assure-t-on, été prises.

—De son côté, M. Murat, adjoint au 10e arrondissement, adresse aux journaux la protestation suivante:

"Paris, le 26 mars 1871.

"Il faut, au moment de l'ouverture du scrutin, et en présence du fait inqualifiable de la falsification du texte de la convention signée par les maires, adjoints, représentants du peuple présents à Paris, et M. M. Ranvier et G. Arnold, membres du Comité central, que la vérité soit connue sur les rapports entre la réunion des maires et le Comité central.

"Dimanche 19, une délégation de maires et de députés se rendit à l'Hôtel-de-Ville pour inviter le Comité central à laisser [illegible] à la mairie de Paris en même temps [illegible]

"Vendredi, alors que la situation était des plus tendues, que les municipalités faisaient des efforts inouïs pour faire adopter du gouvernement et de l'Assemblée les élections réclamées avec raison, le général Brunel, du comité vint envahir la mairie du 1er arrondissement avec plusieurs bataillons et des canons. Là, et pour éviter l'effusion du sang, une transaction intervint. La municipalité s'engagea à faire faire les élections le 30. Le général se rendit ensuite à la mairie du 2me, où les maires réunis donnèrent leur approbation à cette nouvelle convention. Le comité central, protestant de la signature de son général, refusa de la ratifier.

"De nouvelles négociations dans le but de la conciliation furent tentées officieusement d'abord et officiellement ensuite, et samedi, à midi, une affiche fut faite par les maires et acceptée par le comité central.

"L'on pouvait croire que tout était terminé, et, pour ma part, je me rendis à ma mairie vers deux heures et demie pour reprendre mes fonctions et prendre les mesures nécessaires afin que les élections pussent avoir lieu dimanche; ce qui me fut refusé, le comité central se refusant à accomplir la convention. Le soir, une affiche apposée par le dit comité, annonçait que les maires s'étaient ralliés au comité, ce qui était faux, et pour mieux tromper l'opinion publique, la signait de nos noms.

"Ces violations de conventions faites, et l'apposition de nos signatures sur une affiche n'émanant pas de nous constituent la moralité et nous indiquent la confiance qu'il est possible d'avoir dans la bonne foi et l'honorabilité de pareils gens.

"Recevez, etc.

"A. MURAT.

On n'a pas vu sur les affiches dites de conciliation le nom du maire du 10e arrondissement. Voici ce qu'a publié cet honorable magistrat:

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Ville de Paris.

Paris, le 24 mars 1871.

"J'ai donné le 2 décembre 1851 ma démission d'adjoint au maire devant un coup d'Etat qui tuait la République; je donne aujourd'hui ma démission de maire devant la pression illégale exercée sur les magistrats municipaux, élus par le libre suffrage du peuple.

"J'ai refusé de me soumettre à cette contrainte.

"Le maire du 10e arrondissement,

"R. DUBAIL."

La jeunesse des diverses écoles de Paris a fait publier dans le Soir le document suivant:

La jeunesse des Ecoles, assemblée dans l'amphithéâtre de l'Ecole de médecine, considérant que le Comité central a porté atteinte au suffrage universel;

Déclare qu'elle fait cause commune avec les représentants et maires de Paris et qu'elle est prête à lutter avec eux par tous les moyens possibles contre ce Comité sans mandat populaire.

Elle affirme, en outre, qu'elle répudie toute espèce de complicité avec la réaction, qu'elle entend repousser toute tentative de coup d'Etat venant du pouvoir, et veut maintenir, pleine et entière, la République une et indivisible.

Paris, le 24 mars 1871.

La réunion s'est engagée à se reformer au premier roulement du tambour, mais en exprimant le désir que la paix entre Français intervienne pour toujours.

Voici maintenant quel a été l'effet du malentendu sur la conciliation:

Le 25, vers six heures, tous les bataillons demeurés fidèles à l'amiral Saisset ont été congédiés.

Cependant, par suite d'un malentendu, les mobiles de la Seine, réunis au Grand-Hôtel au nombre de 250, n'avaient reçu aucun ordre.

Quelques-uns d'entre eux, s'étant aventurés isolément vers huit heures sur le boulevard, se virent tout à coup entourés et désarmés par les gardes nationaux du Comité.

La situation devenait critique, le Grand Hôtel allait être cerné; le commandant des mobiles réunit alors ses hommes et sortit avec eux du Grand-Hôtel, clairons en tête.

Ces braves enfants de Paris défilèrent sur le boulevard avec l'air crâne qu'on leur connaît, et personne ne songea à s'opposer à leur passage. Ils allèrent ainsi jusqu'à la rue Vivienne, où le commandant leur adressa une courte et chaleureuse allocution. Après quoi, la troupe se sépara, et chacun rentra tranquillement à son domicile le fusil en bandoulière.

A peine la nouvelle de l'accord des maires et des représentants avec le comité était-elle connue que les bataillons de la place de la Bourse levaient le camp qu'ils y avaient établi.

Rien de plus curieux, dit le Rappel, et de plus pittoresque que le spectacle de ce départ, de ce va-et-vient, de ce fourmillement d'uniformes de tout genre.

Il y avait là, outre des gardes nationaux, des mobiles, des zouaves, des liguards, des élèves de l'Ecole polytechnique, des cavaliers de la garde nationale, des officiers d'état-major. Toute cette foule armée s'en allait joyeusement, heureuse de voir s'évanouir le cauchemar de la guerre entre citoyens.

La circulation est maintenant absolument libre dans la rue Vivienne et aux abords de la Bourse. Il n'y a plus un piquet ni sentinelles. Seule la mairie Drouot est gardée, pour la forme, par quelques rares factionnaires qui laissent le passage libre.

A six heures, le parti de l'ordre a évacué le Grand-Hôtel, la mairie de la rue Drouot, la gare de l'Ouest et un instant seulement le 2e arrondissement.

En effet, des mobiles sont venus le réoccuper une demi heure après le départ des gardes nationaux.

Le citoyen V. Schœlcher a remis sa démission de colonel commandant l'artillerie de la garde nationale de la Seine entre les mains de l'assemblée des maires et adjoints de Paris, qui lui avaient fait l'honneur de l'appeler à ce poste.

Une protestation, signée par un assez grand nombre de citoyens, conteste les assertions du comité central, relativement à l'accord, soi disant "établi entre le comité et les municipalités réinstallées dans leurs mairies, avec le concours des députés de la Seine":

"Attendu, dit cette protestation, que sur vingt maires, il ne s'en trouve que sept, et sur soixante adjoints, que 31 qui aient accepté la transaction annoncée par le comité; que sur quarante-trois députés de la Seine, une dizaine au plus figurent parmi les adhérents;

"Attendu, d'ailleurs, que les élections ne sont pas faites par la mairie de chaque arrondissement, mais par et sur les ordres exclusifs du comité, lequel fait garder les lieux du vote par des bataillons de gardes nationaux qui lui ont donné leur adhésion et qui sont en majeure partie étrangers à l'arrondissement, ou tout au moins au quartier où s'opère le vote:

"Nous protestons contre des élections faites dans ces conditions, et qui ne présentent aucunes garanties de liberté ni de légalité."

Paris s'est donc trouvé complétement au pouvoir de l'insurrection, à l'exception peut-être des quartiers de Passy et d'Auteuil.

A L'HÔTEL-DE-VILLE.

Dès que le comité central sût qu'il était maître de la situation, il tint une séance spéciale à l'Hôtel-de-Ville. En voici le résumé:

Le citoyen Assi prend la parole.

—Citoyens, dans les circonstances actuelles, la guerre civile peut être un crime civique, elle est certainement une nécessité que nous pouvons dire fatale. Voici les conditions que nous offre le gouvernement (suit la lecture des propositions). Certes, je suis prêt à vous proposer de les accepter: mais en présence du retard demandé pour les élections et de l'attitude douteuse de l'Assemblée, je crois qu'il est sage de les rejeter.

Si nous retardons les élections, le pouvoir, qui est le synonyme de la réaction, viendra peser de tout son poids sur les électeurs. Il dirigera le vote de telle façon que nous, les vainqueurs d'aujourd'hui, nous serons non-seulement les vaincus, mais les proscrits de demain.

Nous sommes les maîtres de la situation, nos adversaires, bien que décidés en apparence à la lutte, n'ont ni organisation ni communauté d'idées. Un seul jour de retard peut tout perdre. Si les maires et le gouvernement ne veulent pas accepter la date de dimanche pour les élections, nous devons rompre les négociations.

Le citoyen Bergeret est d'avis de rompre les négociations et de se préparer à la lutte à outrance.—

Le comité, à l'unanimité, déclare les négociations entamées nulles et non avenues.

La séance est levée aux cris de: Vive la République! Vive la Commune!

Les élections sont fixées au lendemain, lundi. Le décret suivant est aussitôt affiché dans Paris:

Considérant que la situation réclame des mesures rapides;

Que de tous côtés des commandements supérieurs, continuant les errements du passé, ont, par leur inaction, amené l'état de choses actuel; que la réaction monarchique a empêché jusqu'ici, par l'émeute et le mensonge, les élections qui auraient constitué le seul pouvoir légal de Paris;

En conséquence, le Comité arrête:

Les pouvoirs militaires de Paris sont remis aux délégués:

Brunel,
Eudes,
Duval.

Ils ont le titre de général et agiront de concert, en attendant l'arrivée du général Garibaldi, acclamé comme général en chef.

Du courage, encore et toujours, et les traîtres seront déjoués.

Vive la République!

Quelque temps après, la place de l'Hôtel-de-Ville est en mouvement, les clairons sonnent, et les tambours battent au champ, les troupes se rangent en bataille avec plus de bonne volonté et de précipitation que d'ensemble. Les généraux Bergeret et Duval arrivent, suivis de leur état-major, où l'on distingue les bottes de Flourens.

Les cris fanatiques de Vive la République! Vive la Commune! se font entendre. Le comité paraît aux fenêtres. Il est accueilli par les cris de: Vive le comité! Vive la Commune! A bas l'Assemblée!

Le général Bergeret prononce quelques paroles que l'on ne peut entendre. Le général Duval commence un discours dont on n'entend que ces mots: République, Comité, Assemblée, Vive la République! [illegible] une demi-heure de parade, [illegible] [illegible] l'empire, va rejoindre le [illegible] des cris de: Vive la Commune [illegible]. Au Comité on raconte d'abord [illegible] [illegible]

abstentions soient peu nombreuses. Le Comité pensera tout entier avec assez d'opposition pour avoir l'air d'avoir été sérieusement. Voilà ce qu'on espère à l'Hôtel-de-Ville d'après les rapports des sections.

Les trois généraux nommés par le Comité de l'Hôtel-de-Ville ont publié dans le Journal Officiel de Paris, du 26, la proclamation que voici:

"Citoyens,

"Appelés par le comité central au poste grand et périlleux de commander provisoirement la garde nationale républicaine, nous jurons de remplir énergiquement cette mission, afin d'assurer le rétablissement de l'entente sociale entre tous les citoyens.

"Nous voulons l'ordre.... mais non celui que patronnent les régimes déchus, en assassinant les fonctionnaires paisibles et en autorisant tous les abus.

"Ceux qui provoquent à l'émeute n'hésitent pas, pour arriver à leur but de restaurations monarchiques, à se servir de moyens infâmes; ils n'hésitent pas à affamer la garde nationale en séquestrant la Banque et la manutention.

"Le temps n'est plus au parlementarisme: il faut agir et punir sévèrement les ennemis de la République.

"Tout ce qui n'est pas avec nous est contre nous.

"Paris veut être libre. La contre-révolution ne l'effraie pas; mais la grande cité ne permet pas qu'on trouble impunément l'ordre public.

"Vive la République!

"Les généraux commandants:

"BRUNEL,
"E. DUVAL,
"E. EUDES."

Enfin les élections de Paris ont eu lieu le dimanche 26.

La tranquillité matérielle de Paris n'a pas été troublée durant le scrutin.

Les électeurs étaient très peu nombreux, à la mairie du 1er arrondissement, de même qu'à la rue de la Banque. A dix heures, il ne s'était encore présenté au scrutin qu'une infime minorité des électeurs de ces deux arrondissements.

Au 3e et au 4e on votait davantage. A la mairie du Temple, l'ancienne municipalité semblait avoir les plus grandes chances.

Pendant ce simulacre de vote, il s'est produit un mouvement de détente.

Plusieurs barricades ont été renversées aux abords des rues qui conduisent à la rue de Rivoli.

La circulation est redevenue possible dans la rue Pavée-aux-Marais, rue Sévigné, rue de Turenne.

Dans ces quartiers, on ne voyait plus une seule sentinelle.

Deux listes étaient en présence; mais ces deux listes ne différent pas de couleur. Dans l'une, on lit les noms de Blanqui, Briosne, Gally, Theis, Assy, Félix Pyat, Lefrançais; dans l'autre, ceux de Deveure, adjoint, Blanqui, Vermorel, etc.

On lit dans le Paris-Journal du 29 mars:

Paris compte environ 380,000 électeurs inscrits.

Il est impossible de se rendre un compte exact du nombre des votants. Les personnages qui ont présidé aux élections pourraient seuls donner un chiffre véritable; toutefois, en réunissant les chiffres du premier candidat élu dans chacun des quinze arrondissements favorables au comité, on arrive, avec ce qu'on connaît actuellement des résultats, à 186,657.

Les membres du comité central qui sont élus sûrement sont:

MM. Arnaud, Jourde, Varlin, Henry (Fortuné), Assi, Babick, Mortier, Geresme, Billioray, Ranvier, Bergeret.

Quatre maires seulement sont élus: MM. Tirard (IIe arrondissement) et Demarest (IXe arrondissement), Bonvallet (IIIe arrondissement), Carnot (VIIIe arrondissement).

Le comité a fait publier dans le Journal Officiel du 27, ce qui suit:

D'après la loi électorale de 1849, la huitième des électeurs inscrits donne une majorité suffisante pour être élu. Le Comité central conserve l'esprit et la lettre de la loi précitée.

Paris, 26 mars, minuit.

La proclamation suivante a été affichée le 27 sur les murs de Paris:

Citoyens,

Notre mission est terminée; nous allons céder la place dans votre hôtel de ville à vos nouveaux élus, à vos mandataires réguliers.

Aidés par votre patriotisme et votre dévouement, nous avons pu mener à bonne fin l'œuvre difficile entreprise en votre nom. Merci de votre concours persévérant; la solidarité n'est plus un vain mot: le salut de la République est assuré.

Si nos conseils peuvent avoir quelque poids dans vos résolutions, permettez à vos zélés serviteurs de vous faire connaître, avant le scrutin, ce qu'ils attendent du vote aujourd'hui.

"Citoyens,

Ne perdez pas de vue que les hommes qui vous serviront le mieux sont ceux que vous choisirez parmi vous, vivant de votre propre vie, souffrant des mêmes maux.

Défiez-vous autant des ambitieux que des parvenus; les uns comme les autres ne consultent que leur propre intérêt, et finissent toujours par se considérer comme indispensables.

Défiez-vous également des parleurs, incapables de passer à l'action; ils sacrifieront tout à un discours, à un effet oratoire ou à un mot spirituel.—Evitez également ceux que la fortune a trop favorisés, car trop rarement celui qui possède la fortune est disposé à regarder le travailleur comme un frère.

Enfin, cherchez des hommes aux convictions sincères, des hommes du peuple, résolus, actifs, ayant un sens droit et une honnêteté reconnue. Portez vos préférences sur ceux qui ne brigueront pas vos suffrages: le véritable mérite est modeste, et c'est aux électeurs à connaître leurs hommes, et non à ceux-ci de se présenter.

Nous sommes convaincus que si vous tenez compte de ces observations, vous aurez enfin inauguré la véritable représentation populaire, vous aurez trouvé des mandataires qui ne se considéreront jamais comme vos maîtres.

Le Comité central de la garde nationale.

Avoine fils, Ant. Arnaud, G. Arnold, Assi, Andignoux, Bouit, Jules Bergeret, Babick, Baroud, Billioray, L. Boursier, Blanchet, Castioni, Chouteau, C. Dupont, Fabre, Ferrat, Fleury, Fougeret, C. Gaudier, Gouhier, H. Geresme, Grelier, Grollard, Josselin, Fr. Jourde, Lavalette, Henri (Fortuné), Maljournal, Edouard Moreau, Mortier, Prudhomme, Rousseau, Ranvier, Varlin.

LE NOUVEAU POUVOIR.

Le 27, à midi, les 90 membres de la Commune forment une assemblée souveraine, ayant à ses ordres cent mille baïonnettes, plusieurs milliers intelligentes, et pouvant disposer ainsi, sans résistance possible, de la vie et de la fortune de tous les habitants de Paris.

Dans sa première séance, le Comité a nommé un sous-comité; voici le compte-rendu de la première séance de ce sous-comité:

"Le Comité, vu l'urgence, décrète la formation de 20 bataillons de marche, de 20 batteries de pièces de 7, de 15 batteries de mitrailleuses de marche. Les gardes nationaux de marche seront payés à raison de 2 fr. 50 par jour, plus les vivres. Le général Duval est chargé de l'organisation de l'artillerie. Le général Henry organisera l'infanterie. Le général Bergeret est chargé d'organiser la cavalerie de la République.

"Ces officiers sont autorisés à requérir contre des bons réguliers tout ce dont ils auront besoin.

"Le général Cluseret est chargé de l'administration générale, il sera remplacé momentanément par le citoyen Avoine fils.

"Le général Du Bisson est suspendu pour correspondances douteuses avec Versailles.

"Les membres du Comité Chouteau, Billioray et Ganier déclarés suspects sont mis en jugement.

"Les deux premiers sont acquittés à l'unanimité. Le troisième, convaincu d'être un agent bonapartiste, est déclaré indigne et condamné à mort par contumace.

"Le citoyen Valigrane est suspendu de ses fonctions. Le général Flourens envoie sa démission qui est acceptée.

"Le membre du Comité Gouhier est nommé au commandement des canonniers de la Seine."

Dès le lendemain de leur entrée en fonctions, les membres de la Commune multiplient les arrestations. Non contents d'arrêter les autres, ils s'arrêtent entre eux. Lullier avait déjà été arrêté pour cause d'ébriété. A quatre heures du matin, des émissaires se présentent au domicile du citoyen Chouteau, membre du comité, et l'emmènent à la préfecture de police avant qu'il eût pu fournir les moindres explications. Il était inculpé d'avoir servi et de servir encore d'agent bonapartiste.

Le citoyen Sangtier, un des membres influents du comité central, a été arrêté à Passy par les gardes nationaux de cet arrondissement.

Dans l'après-midi, le sous-comité a lancé un mandat d'amener contre le citoyen Mottu, maire du 11e arrondissement.

Le motif? c'est que l'on avait découvert dans sa mairie une lettre de l'amiral Saisset dans laquelle celui-ci lui proposait de se joindre à lui pour amener la fin des troubles.

M. Mottu se trouvant absent, on s'empara de son adjoint, M. Poirier, qui fut conduit à la préfecture de police, et mis en liberté après quelques explications.

Le citoyen Assi avait été nommé maire provisoire du 11e arrondissement, en remplacement de M. Mottu.

Ont été également écroués dans la journée le commandant Villegrand, du 13e, nommé récemment commandant en chef de l'Hôtel-de-Ville, et le lieutenant-colonel Meyer, du [illegible].

Le citoyen Valligrane est accusé d'intelligences avec le gouvernement de Versailles.

Quant au commandant Meyer, il a eu le tort, [illegible] aux yeux du Comité, de s'emparer de la mairie de la rue Drouot, et de [illegible] dans cette affaire. Les élèves [illegible] de cette prise de possession.

[illegible] jour, des soldats occupaient la [illegible] par M. J. A. Lafont, ad[illegible] arrondissement.

Deux agents, ceints d'écharpes, ont opéré une visite domiciliaire minutieuse, ainsi [illegible] Billioray qui se trouvaient chez M. J. A. Lafont, et mis ce dernier en état d'arrestation après lui avoir exhibé un mandat d'amener qui l'accusait d'excitation à la guerre civile.

M. J. A. Lafont, amené au violon à la mairie, a ensuite été déféré à la Conciergerie.

Le commandant du secteur de Montmartre, ainsi que le lieutenant-colonel ont été arrêtés par l'ordre du Comité central.

M. Corat, directeur du dépôt à la Conciergerie, a été arrêté et mis au secret le plus absolu.

Les émeutiers voulaient mettre en état d'arrestation le général Allard; ne pouvant le trouver, ils ont arrêté Madame la générale Allard.

Un sergent-major du 4e bataillon a été fusillé par les insurgés qui ont envahi le fort d'Ivry.

Le lieutenant-colonel d'artillerie Lafontaine, qui se trouvait dans le train parti à minuit et demi de la gare Saint-Lazare, en costume bourgeois, a été arrêté par le commandant du 207e bataillon, qui présidait la visite inquisitoriale que l'on fait subir à tous les voyageurs.

A Montmartre, tout garde national qui refuse d'obéir aux injonctions du comité central est immédiatement appréhendé et conduit devant son tribunal.

La condamnation est très sévère: emprisonnement immédiat des délinquants et occupation immédiate de leur domicile.

Le 27, on a arrêté de cette façon un jeune père de famille qui aimait mieux travailler que de monter la garde derrière les canons de l'Hôtel-de-ville ou devant les buttes.

Le citoyen Dereure, maire de Montmartre, en remplacement de M. Clémenceau, a fait apposer sur les murs du dix-huitième arrondissement, une affiche qui est pleine de promesses pour le désœuvre. Cette affiche porte que, par ordre du "délégué civil" à la préfecture de police, quatre commissaires ont été nommés en chaque arrondissement, avec mission principale de recevoir les dénonciations relatives aux personnes suspectées de conspirer ou d'avoir conspiré contre la République.

Notre liberté dans le Moniteur: "Encore une fusillade; vendredi soir, à dix heures, plusieurs détonations d'armes à feu se faisaient entendre sur la place du Carrousel, et un jeune homme de vingt-deux ans, M. Trémolet, tombait mortellement frappé d'un coup de feu dans le côté gauche.

Onze personnes se trouvaient à quelques pas de la victime et n'ont pas été touchées, grâce à la présence d'esprit de l'une d'elles, M. Paul Ray, employé de tir du Point-du-Jour, qui avait entendu le cliquetis des chiens de fusils qu'on armait. Il cria: "Couchez-vous!" Les assistants se jetèrent à terre, excepté T. Trémolet, qui n'entendit pas ou ne comprit pas l'appel de M. Ray.

Cinq coups de feu ont été tirés sur la victime; un seul l'a atteint, mais la balle a frappé la poitrine à un centimètre au-dessous du cœur et est sortie par le dos. M. Trémolet est mort dans la matinée, à l'hospice de la Charité, où il avait été transporté d'office.

D'après la version de ceux qui ont fait feu, un individu inconnu aurait tiré deux coup de revolver. Immédiatement le poste situé près de la grille des Tuileries fit cette décharge.

PAR LE TELEGRAPHE.

Dépêches transmises à "l'Abeille."

Détails sur les engagements de Neuilly.

Détails sur la bataille de Vanvres.

Les insurgés ont fait plusieurs milliers de prisonniers.

Nouveaux décrets de la Commune.

Une marche des Prussiens sur Paris.

Ils sont à St-Ouen.

NOUVELLES EUROPEENNES.

Londres, 17.—Thiers, dans une circulaire, dit: Les insurgés dégarnissent leurs maisons et [illegible]. Le gouvernement [illegible] le but de réussir une [illegible] et aussi pour donner aux Parisiens le temps de réfléchir. Les insurgés disent que nous [illegible] nos [illegible] et [illegible] [illegible] les subsides des gardes nationaux. Tout cela est faux.

Un autre rapport dit: les troupes du gouvernement ont attaqué la position des communistes à Vanvres samedi matin. L'attaque a été soudaine et a pris complètement les insurgés par surprise, mais ils se sont bientôt ralliés et après un engagement acharné, où il a péri beaucoup de monde, ils ont réussi à forcer la retraite des troupes du gouvernement. Plusieurs fois, dans la journée, le combat a été renouvelé mais à la fin les communistes sont restés maîtres de la situation. Pendant le combat, le fort Vanvres a maintenu un feu meurtrier sur les rangs des troupes du gouvernement. L'engagement sur ce point a duré tout le jour, chaque pouce de terrain était obstinément disputé.

A la première attaque les communistes ont fui précipitamment sous le couvert des canons du fort Vanvres. Ils se sont alors ralliés sous ce rempart et le combat qui s'en suivit de part et d'autre a été perdu. Des deux côtés ont [illegible] [illegible] des troupes du gouvernement ont [illegible] fortes pertes.

Le combat de Neuilly, dimanche, a duré depuis le matin jusqu'au soir sans aucun avantage décisif, pour aucun parti. Les troupes du gouvernement sont toujours en possession du pont de Neuilly et ont fortifié leur position. Les insurgés ont fait plusieurs charges pendant la journée sur les barricades du gouvernement, mais à chaque fois ils ont été vertement repoussés.

Paris, 17.—Le bruit court que la Commune [illegible]. Les Communistes ont pris quelques drapeaux aux Zouaves pontificaux à Neuilly.

Paris, 17 avril—Un décret communiste porte qu'une réquisition méthodique sera faite sur les habitants de Paris, rue par rue. Un autre décret convoque les Chambres syndicales à faire la statistique des ateliers abandonnés et à les faire rouvrir par des ouvriers non propriétaires.

Leur condamnation est regardée comme certaine, attendu que la Cour Suprême est présidée par Tabuda qui est concurrent de Juarez dans l'élection pour la présidence.

Londres, 17 avril.—Le Times dit aujourd'hui: l'affaire de l'Alabama a toujours donné lieu à un sentiment d'inimitié en Angleterre et démoralise la politique américaine. Nous pensons que les arbitres acquitteront l'Angleterre de toute responsabilité pour les actes de l'Alabama. Le Times ajoute que l'Alabama fut partiellement équipé aux Açores et que le Portugal doit avoir la part de responsabilité. Le Times espère qu'un règlement immédiat et fait entendre au public Anglais qu'il est fort douteux qu'un traité soit ratifié par le Sénat américain.

La démonstration faite hier à Hyde Park en faveur des insurgés de Paris a échoué.

Londres, 17 avril—Les nouvelles reçues de Paris et de Versailles sont contraires. On se bat sous les murs même de Paris, et les obus tombent continuellement dans les Champs-Elysées, l'Arc-de-Triomphe a été atteint souvent et il est fort endommagé. Les provisions deviennent rares et si la ville est assiégée de nouveau, il faudra qu'elle succombe à la famine dans peu de jours.

La viande de cheval est redevenue une nourriture de luxe. Les insurgés sont soumis à la plus rigide discipline et, dans les derniers engagements, ils ont réussi à faire plusieurs milliers de prisonniers.

Paris, dimanche, 16 avril au soir—Le peuple semble faire peu d'attention, excepté quand il entend une bombe détonation, alors il regarde pour voir s'il tombera quelque bombe.

Les Prussiens ont occupé deux kilomètres au sud de St. Denis, à 1 kilomètre de Paris.

On croit que Blanqui contrôle maintenant toutes les affaires de la Commune.

Londres, 17 avril—Une dépêche de Melbourne, du 20 mars, dit: Toutes les colonies australiennes [illegible] leurs ports dans la crainte d'un débarquement de flibustiers américains. (Cette nouvelle ne peut être qu'une plaisanterie.—Ed.)

New-York, 17 avril.—Dépêche par le câble à la Tribune.

Paris, samedi soir.—L'affaire de Neuilly hier a été chaude. Les maisons ont été prises et reprises avec de grandes pertes des deux côtés.

Une puissante barricade a été commencée à la place Vendôme où une pièce de la [illegible] montée. La barricade dans la rue Castiglione a été renforcée. Les gardes nationaux ont été plusieurs fois repoussés dans leurs entreprises sur les maisons des environs.

Les [illegible] des soldats qui étaient dans [illegible] de la Grande Jatte se sont échappés [illegible] seulement ont été pris.

Les gardes nationaux se sont avancés hier le long de la Seine jusqu'à Asnières, avec l'intention de tomber sur les derrières des troupes à Courbevoie, mais ils ont été rencontrés près de Colombes et forcés de battre en retraite en perdant beaucoup de prisonniers.

Les Versaillais occupent toujours le pont de Neuilly.

Les Prussiens ont occupé St-Ouen, près de St-Denis, dans le quartier de Vengade.

Nombre de [illegible] ont été [illegible] par ordre de la Commune et leurs habitants ont été [illegible] des [illegible] ouvriers à ces postes, aux [illegible].

Un banquier [illegible] à la Commune [illegible] dans le [illegible].

NOUVELLES DE LA HAVANE.

Havane, 17 avril—Les insurgés [illegible] [illegible]

NOUVELLES DU MEXIQUE.

Mexico, 17 avril—Martin Carrera, ex-président du Mexique, est mort.

32 journaux soutiennent Juarez, 40 favorisent Porfirio Diaz et 19 Tejada.

Le général Sempronio Ochoa a été nommé ministre à Washington.

Une tentative d'insurrection contre un meneur politique, à Morelos, y a causé de nouveaux troubles. L'assassin en chef a déclaré qu'il avait été stipendié par deux membres de la Législature, Ochoa et Bello, qui ont été arrêtés.

Le gouvernement propose d'introduire dans les lois des réformes qui seront applicables à tous les Etats de la République. L'une sera que dans les bâtiments de l'Eglise les autorités civiles n'auront aucun pouvoir, et qu'en dehors de ces bâtisses le clergé n'en aura pas davantage.

La session régulière du Congrès a commencé le 1er. El señor Hernandez, président de la Chambre, a fait allusion, dans son discours d'ouverture, aux désastres exprimés par beaucoup de gens sur l'intervention directe de quelques aventuriers, agents de puissances étrangères, dans la prochaine élection, faisant entendre pareil, d'une manière couverte, la menace de refuser d'accepter la décision du peuple aux polls. Il déplore ces expressions comme un présage de malheur pour le pays.

Romero a soumis au Congrès un plan pour la consolidation de la dette nationale à un taux d'intérêt commençant par un demi de 1 pour cent par an et montant à un demi pour cent pour 6 mois jusqu'à ce que le taux de 3 pour cent soit atteint. Il dit que la dette du Mexique est nationale non étrangère. Les créanciers étrangers sont simplement des particuliers. Le Mexique n'a jamais contracté un emprunt public.

Ce plan comme tous ceux présentés par Romero, est considéré comme impraticable; il pourra difficilement passer au Congrès.

Juarez gagne du terrain dans sa campagne présidentielle. Il propose que l'élection du président soit faite à l'avenir par le vote direct du peuple et non par le collège électoral.

Les partis s'occupent mutuellement de s'efforcer de mettre le Mexique sous la protection du drapeau Américain. Romero, Mejia, Abasurel et Loverdo, tous ministres, ont été mis en accusation et seront jugés par la Cour Suprême.

NOUVELLES DE WASHINGTON.

Washington, 17 avril—On croit que le comité de conférence [illegible] l'amendement de Sherman et refusera le serment cuirassé pour les jurés et qu'alors il passera sous cette nouvelle forme.

On dit que le Sénat se réunira en session extraordinaire dans le milieu de mai pour prendre une décision sur les propositions de la haute commission.

Le juge Chase siègera à la Cour Suprême aujourd'hui. L'affaire des Legal Tenders sera plaidée demain.

CHAMBRE.—Le comité sur les élections a été autorisé à recevoir des témoignages sur les pouvoirs de la délégation du Mississipi et de faire enquête complète.

Le bill amendant la loi du Revenu qui taxe les marchands de feuilles de tabac a échoué par 80 contre 68.

M. Coburn a lu une dépêche du marshal du Tennessee annonçant qu'un de ses députés a été tué et qu'un autre a été blessé. M. Brooks a dit que les officiers ont opéré contre une distillerie et ont changé M. Coburn de tâcher de créer l'impression que l'assassinat a été tout politique, quand il n'y a rien eu de semblable. La Chambre s'ajourne.

Washington, 17 avril—Les représentants et sénateurs démocrates se sont réunis en caucus, hier soir, mais n'ont rien décidé d'important.

NOUVELLES DIVERSES.

New York, 17—Un train de bestiaux a rencontré, hier matin, sur les 3 heures, un train allant aux docks d'huile, sur le chemin de l'Erie, à Weehawken, et 4 chars d'huile et 3 chars de bestiaux ont été complètement brûlés. Un des ingénieurs a été terriblement échaudé et un chauffeur qui avait voulu sauter du train à terre s'est fait beaucoup de mal.

Rio de Janeiro, 27 par Londres—L'Empereur et l'Impératrice du Brésil partiront en mai d'ici pour visiter l'Europe.

L'insurrection dans l'Etat d'Entre Rios, confédération Argentine, est terminée, mais celle de Blanco dans l'Uruguay tient encore.

New York, 17 avril—Dans une assemblée des actionnaires de la compagnie du chemin de fer du Pacifique, sous la présidence du marshal O. Roberts, une résolution a été adoptée pour remettre l'élection des Directeurs à la réunion qui sera convoquée par le président après 15 jours de notice publiée dans les journaux de la Nlle-Orléans, Washington, Memphis, Philadelphie et New York, et une notification donnée par la malle à chaque actionnaire.

Memphis, 17 avril—Les républicains indépendants montrent ici une grande disposition à nommer Ben Wade pour la place de gouverneur. Un vigoureux effort sera fait par ses amis pour l'engager à accepter la candidature.

MARCHES EUROPEENS.

Liverpool, 17 avril, au soir—Coton plat et plus facile. Middling uplands 7 3/8. Orléans 7 5/8. Vendu 12,000 balles.

MARCHES AMERICAINS.

New York, 17 au soir—Coton plat et plus facile. Vendu 3371. Mid. Uplands 14 3/4. Graisse lourde.

New York, 17—Argent plus actif. Sterling 10. Or 110 7/8 à 111. Gouvernements fermes, 5-20 de '62, 112 1/4. Louisiane de 68. Levée 74 1/2 et 67.

Galveston, 17 avril—Coton calme—ordinaire 13 1/4. Stock 46,837 balles.

Mobile, 17 avril—Coton plus facile, mais non plus bas. Middling 14 1/8. Stock 65,608 balles.

Charleston, 17 avril—Coton calme. Middling 14. Stock 16,623.

Savannah, 17 avril—Coton en bonne demande. Middling 13 7/8 à 14. Stock 39,314 balles.

NOUVELLES DES RIVIERES.

Vicksburg, 17.—Descendant, les steamers Potomac, Fayard, Katie, Emperor. Fleuve stationnaire.

Memphis, 17.—Temps clair. Mercure 75. Descendant, les steamers Mary Houston, Lady Lee et Mollie Ebert.

NOUVELLES DES PASSES.

Passe du Sud-Ouest, 17, 7 h. P. M.—Arrivés, le steamer Juniata, de Cuba par la Havane; le steamer W. G. Hewes, d'Indianola; le steamer Hernia, de Buenos Santiago.

POUR GALVESTON.—Les expéditeurs et les voyageurs sont prévenus que le steamer St. Mary partira aujourd'hui à 10 heures du matin, pour Galveston, et que le W. G. Hewes partira mercredi soir. Pour le prix du passage, voyez l'annonce.

☞ Faites porter vos Illustrations à domicile, en vous abonnant chez Roux-Rey & Beck, 20, rue Royale.

CHRONIQUE LOCALE.

L'AFFAIRE DE LA COMPAGNIE DU CANAL DU GOLFE.—Le juge Dibble a refusé hier d'accorder l'injonction demandée par la ville contre cette Compagnie. L'avocat général n'ayant pas [illegible] [illegible] les faits [illegible] dans la pétition, attendu que la Compagnie, depuis l'enregistrement de la pétition, a payé les intérêts sur les bonds dus. Il y a bien encore quelque chose à payer, mais on attend le surplus de New York et ce surplus est en route. Devant cette explication complaisante, le juge Dibble n'a fait aucun cas de la demande de M. Lacey qui représentait la ville, et celle-ci, pour le quart-d'heure, a été sacrifiée à la Compagnie, ce qui n'est pas nouveau.

Mais l'affaire n'est pas terminée. Il faut qu'elle soit jugée sur ses mérites. On se rappelle que la pétition accusa la compagnie dans sa fondation, en avançant qu'elle a détourné [illegible] du montant affecté sur les bonds de l'Etat pour corrompre la Législature et faire passer le bill.

CREVASSE.—Le fleuve, qui monte toujours, est maintenant au-dessus de la marque de 1869, et une nouvelle crevasse est signalée sur la plantation Hermann sur cette rive, à deux milles au-dessous de Chennas. Une grande force de travailleurs y a été envoyée, et l'on espère qu'une crevasse sera facilement fermée; la digue, la chaux d'eau n'étant pas très forte.

FEUX.—Dimanche soir, vers les 8 heures, le feu prenait à une cuisine de Mme V. F. Bondel, rue des Remparts 463, entre les rues [illegible] et Esterpe, y a causé pour une centaine de piastres de dommages.

Dans la même nuit, à 11 heures, un commencement d'incendie a eu lieu dans une maison de bois à deux étages, au coin des rues Dauphine et Marigny, occupée par Mme Jos. Miria qui y tient une grocerie. La perte n'est pas considérable. Le feu avait été déclaré accidentellement.

Le feu n'a pas été plus heureux dans un atelier de tonnellerie au coin des rues Quartier et Walter, où l'on [illegible] qu'il avait [illegible] dommage [illegible] [illegible].

L'AFFAIRE DE LÉARD.—Une jeune dame a été grièvement atteinte, [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible], [illegible] rue Magazine, M. [illegible].

RAPPORT MORTUAIRE.—Il est mort la semaine dernière, à la Nlle-Orléans, 112 personnes, dont 45 de race noire, [illegible] [illegible], [illegible] de [illegible] [illegible] [illegible] [illegible].

VOL.—Un nommé W. W. Whitson, [illegible] chez Mme Terrell, au coin des rues [illegible] et Tchoupitoulas, accusé [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible].

Au Public.

Le reconnaissance me fait un devoir de publier un fait qui, je l'espère sincèrement, engagera les personnes atteintes de la même maladie que moi à profiter de la guérison du Dr Hunter (No 185 de la rue du Canal) qui, à en juger par ce que j'ai vu, est éminemment capable de traiter les maux de gorge et les maladies de la poitrine avec succès. [illegible]

Après avoir vainement fait l'essai de plusieurs remèdes, je m'adressai au Dr Hunter, dont le traitement me fit le plus grand bien. [illegible] [illegible]

Je serai heureux de répondre personnellement à toutes les questions qui me seraient adressées à ce sujet.

R. T. BOWLEN,
Rue Seconde, entre Dauphine et Bourbon.
16 avril—3t

Décédé, hier soir, à sept heures, à l'âge de cinquante [illegible] ans, JOHN E. VINCENT AVEGNO, natif d'Italie. Ses amis et connaissances sont priés d'assister à son enterrement qui aura lieu cette après midi, à quatre heures. Le convoi partira de la maison mortuaire, encoignure Conti et Trémé.

Les journaux de New-York sont priés d'annoncer ce décès.

SERVICE FUNEBRE.

Un service funèbre pour le repos de l'âme de Antoine Moïse, sera célébré MERCREDI, le 19 avril, à la Cathédrale St-Louis, à 8 heures du matin. Ses amis et connaissances sont priés d'y assister.

LE DR. CHARLES E. KELLS
DENTISTE,
Cabinet et domicile, No 14, rue Dauphine, [illegible] maison après la rue du Canal. [illegible] des dents, sans souffrance, au moyen du gaz hilarant ou protoxyde d'azote.
16ctl—1y PP

ENTREPOT DE TAPIS,
AU No 17 DE LA RUE DE CHARTRES
A. BROUSSEAU & CO.,
IMPORTATEURS et marchands en gros et en détail, offrent, à bas prix, des TAPIS, TOILES CIREES, NATTES, Rideaux à rideaux. Articles de Tapisserie, Nappes, Couvertures de Tables, Crin, Rideaux dentelle, Corniches, etc.
—PPP DMaV

DEPARTEMENT DES FINANCES.
HÔTEL DE VILLE.
Nlle-Orléans, 12 avril 1871.
Avis aux Contribuables.
CEUX des contribuables de la ville de la Nlle-Orléans qui n'ont pas encore payé leurs taxes de l'année 1870 sont, de nouveau, avertis que le temps qui leur a été accordé pour s'acquitter, sans frais additionnels, s'écoule rapidement.
JOHN S. WALTON,
Administrateur des Finances.
13 avril—1m 1er mai

NATTES FRAICHES DE CHINE.
Entrepôt de Tapis, No 17 de la rue de Chartres.
700 rouleaux nattes blanches, à carreaux et [illegible], comprenant toutes différentes qualités [illegible] venant d'être reçues et qui sont offertes à bas prix, en gros et en détail.
A. BROUSSEAU & CO
13 avril—PP—mar,mer,sam

Avis.
DEPUIS le 5 avril 1871, la société "Vor. HEBERT & Cie." a été dissoute, et une nouvelle maison a été formée sous la raison de "HEBERT & Cie."
EDOUARD MARES,
HENRY BILLARD,
REGIS HEBERT.
16 avril—1m PP. (Signataires.)

VACCINATION.
MADAME BAUDRY, ACCOUCHEUSE de la Faculté de Paris, a l'honneur de faire part à ses clientes et au public que, pendant avril, elle vaccinera les MERCREDIS et SAMEDIS de [illegible] à [illegible] heures A.M. sans préjudice à l'inoculation de la variole.
Un vaccin envoyé vient d'être apporté dans la ville.
Consultations régulières, de 11 A. à 1 A. M.
Résidence: 111, encoignure St Louis et Dauphine.
[illegible]

Graine de Coton—Sacs à Graines de Coton.
LE soussigné est prêt à recevoir des commandes de sacs à graines de coton, en quantité quelconque et qualité de la graine de coton aux prix les plus bas du marché.
THOMAS I. HARRISON,
Bureau No 21 de la rue Natchez.
8avril—1m

Cow Peas! Cow Peas!!
2,000 BOISSEAUX,
A vendre par
TOULMIN & MARTIN,
Au No 41 de la rue Natchez.
8avril—1m

Cow Peas! Cow Peas!
3000 Boisseaux Cow Peas Clay, Red Ripper, Whippoorwill et mélangés, en magasin et à vendre.
Pommes de terre, haricots, fruits secs, grains et foin, à vendre par J. C. MURPHY & Co.
[illegible] No 36 de la rue Poydras.

AVIS.
AUGUSTE LOHR s'est noyé vendredi, 14 du courant, entre huit et neuf heures du soir, en tombant du ferry de la rue du Canal, à Alger. Il était âgé de 15 ans. Il avait les cheveux châtains, un habillement consistant en un pantalon noir, un vareuse bleue, une chemise à carreaux [illegible] et d'une cravate. Il avait des souliers fins aux pieds. Les personnes qui découvriraient le corps seront récompensées par la personne qui trouvera le corps et l'amènera au No [illegible], rue Boury, à Alger.
FRANÇOIS LEFOUR.

Eau de Saratoga.
LES soussignés viennent de recevoir, en consignation, de l'Eau de la célèbre source de [illegible] connue sous le nom de Spring [illegible] Cette Eau est plus forte et supérieure [illegible] à l'Eau dite "Congress."
ISAACSON, SEIXAS & CO.,
Aux Nos 65 et 67 de la rue de la Douane.
8avril—2m

☞ Nous recevons en ce moment et recevrons durant toute la saison, de l'EAU DE BLADON SPRING, en barils, des célèbres sources de Jas. Conner & Co, dans le comté Choctaw, Ala.
ISAACSON, SEIXAS & Co.,
Marchands de groceries en gros, Nos 65 et 67 de la rue de la Douane.

Nous donnerons une pinte de chaque baril vide à l'un de Bladon Springs, rendu en bon état, à notre magasin.
8avril—2t

Cow Peas! Cow Peas!!
2,000 Boisseaux de Peas choix de la Caroline. A vendre par
P. E. DURAND,
No 87 Vieille-Levée.
16 avril—2f

A vendre, pour cause de maladie,
[illegible] Une grocerie bien achalandée, [illegible] pourvue de toutes sortes de marchandises, [illegible] une nombreuse clientèle et faisant de très bonnes affaires, située à l'encoignure des rues Ursulines et Bourbon.
Pour les conditions, s'adresser à M. J. SARRAN, coin Ste-Anne et Royale, ou à M. C. N. CANTON, rue Vieille-Levée, entre les rues St-Louis et Conti.
16 avril—2f

A. COUTIN,
NEGOCIANT-COMMISSIONNAIRE ET IMPORTATEUR.
88 .... RUE DES MAGASINS 88
Nouvelle-Orléans.
Spécialité de Vins, Eaux-de-Vie et Liqueurs de France.
[illegible] avril—1m

BONS MARCHES
En Fusils, Quincaillerie et Coutellerie.
Aux Marchands de la Campagne.
S. E. CHURCHILL & BRO., successeurs de Slocomb & Churchill, 21, Tchoupitoulas, [illegible] [illegible] [illegible]
S. E. CHURCHILL & BRO.
21, Tchoupitoulas, entre Poydras et Lafayette.
7avril—1m

LE BULLETIN DE NEW YORK,
JOURNAL HEBDOMADAIRE,
FINANCIER ET COMMERCIAL.
65 Broad Street, New York.
CE Journal s'occupe avant de toutes les questions [illegible] Prix: $6 par an.
[illegible]

RESTAURANT COSMOPOLITE
RUE ROYALE, No. 11,
Entre les rues Canal et Douane.
LOUIS CHAPLAIN,
Propriétaire
[illegible]

FONDERIE DE LEEDS
(ETABLIE EN 1825.)
Au coin des rues Delord et Fonshee.
NOUS attirons à nos clients et au public que nous [illegible] [illegible] LEEDS & CO.
[illegible]

SUCRES-MELASSES.
SUCRE RAFFINES—Sucre en pains, coupés, [illegible]
A. THOMSON & CO.,
No [illegible] de la rue Tchoupitoulas.

SUCRES [illegible]
A. THOMSON & CO.,

SUCRES CLARIFIES—Blanc et jaune, de [illegible]
A. THOMSON & CO.,

SUCRES DE LA LOUISIANE—[illegible]
A. THOMSON & CO.,

SUCRES [illegible]
A. THOMSON & CO.,

IMPORTATION DIRECTE

J. LEVOIS & JAMISON,
No 136 de la rue du Canal.

Nous venons de recevoir, de Paris, depuis la guerre, notre premier envoi qui se compose d'un choix complet de grenadines noires de toutes les qualités; un assortiment complet d'étoffes de laine.

Nous avons reçu, de Roubaix, notre assortiment habituel de notre laines expressément pour notre et qui, étant importés en taux actuel de l'or, seront offertes à bon marché.

J. LEVOIS & JAMISON,
Au No 136 de la rue du Canal,
entre les rues St-Charles et Carondelet.
8avril—3j PP

CHEMISES FRANÇAISES.
Diminution dans les prix,
—CHEZ—
LION & PINSARD,
151 et 153 .RUE DU CANAL. 151 et 153
(A côté de Holmes.)
CHEMISES TOILE et COTON devants Toile, de toutes sortes.
14 av—1m,Spt mar mer vend

AVIS AUX DAMES.
Marchandises de printemps et d'été
LION & PINSARD,
151 & 153....Rue du Canal....151 & 153
A COTÉ DE HOLMES.
VIENNENT de déballer un grand choix de RUBANS, CEINTURES, (Sashes), CRAVATES, GARNITURES pour robes et confections, VELOURS, DENTELLES, FRANGES et EFFILES, MERCERIES de toutes sortes.
Nuisen—J.S.Mar—1m

Grande Réduction de Prix
—DANS LES—
MARCHANDISES SECHES,
—CHEZ—
PEPIN & TURCOTTE
186 ....RUE DU CANAL........ 186
(Maison Blanche, encoignure Baronne.)
VENANT de recevoir par les derniers steamers un magnifique stock de marchandises provenant des encans de New-York, nous les offrirons en vente, à partir de Lundi, 10 avril, à un rabais notable, en vue aussi de la difficulté des affaires, la tendance de notre choix en général a été réduite de manière à satisfaire les plus difficiles. Nous engageons donc les personnes qui veulent acheter à bon marché à venir examiner notre stock et s'assurer des prix avant de faire leurs achats ailleurs.
Les marchandises suivantes ont été reçues cette semaine et seront mises en vente, LUNDI, 10 avril:
[illegible]
[illegible] Japonaise,
Alpaca couleur, uni et noir,
Organdis français, haute nouveauté,
Jaconas français.
[illegible]
[illegible]
[illegible]
Toile à Chemise, de 25 à 50c.
Toile à Drap, de 25 à 50c.
[illegible] d'Oreillers,
[illegible] 50 [illegible] la pièce.
—Un lot magnifique de—
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] Nottingham,
[illegible]
[illegible]
Broderies anglaises françaises et allemandes, etc.
[illegible] de NATTES DE CANTON que nous [illegible]
[illegible]
[illegible] de Foyer en Bruxelles et Velours, Etc., Etc.
8avril—1m,Ma,J D

Nouveau Magasin
—DE—
QUINCAILLERIE,
239, Rue Vieille-Levée, 239,
ENTRE LES DEUX MARCHES.
Les entrepreneurs et ouvriers sont invités à examiner le STOCK parfaitement ASSORTI de ce magasin qui se compose des articles suivants:
PENTURES, COUPLETS, SERRURES, VIS, CROCHETS, CLOUS, CADENAS, LIMES, SCIES et EGOINES, EQUAIRES, CISEAUX à charpentiers et menuisiers, HACHES, CASSETETES, VRILLES, TARRIERES, SOUFLETS de forge, ENCLUMES, MEULES et MONTURES.
—Aussi—
FOURNITURES de ménage et BATTERIES DE CUISINE, FERBLANTERIE, COUTELLERIE, etc., etc.
Le public est invité à examiner l'assortiment et à venir constater la MODICITÉ DES PRIX. Le magasin est sous la direction de M. O. SEICHNAYDRE, qui s'est fait si avantageusement connaître dans la maison Pitlat.
5avril—1m

Cercles en Fer pour Balles de Coton
BARTLETT & RAYNE,
Agents-Généraux, 46, rue Carondelet.
ANNONCENT respectueusement aux marchands de cercles en fer, et aux planteurs de la campagne en général, qu'ils ont en magasin un stock considérable de CERCLES EN FER de la marque Arrow, venant de Lesson & [illegible], et [illegible] de première qualité, par J. M'COMB [illegible] à Liverpool, Angleterre.
7avril—1m mar jeudi sam

MARCHANDISES SECHES
A bon marché,
Venant des Encans de New-York.
—CHEZ—
TURCOTTE & LAROSE,
JACKSON STORE.
Encoignure Ste-Anne et Chartres.
NOUS offrirons en vente, à partir de LUNDI, 10 du courant, un grand stock de MARCHANDISES NOUVELLES que nous vendrons à des prix considérablement réduits. Nous invitons nos amis et le public à venir examiner notre stock avant d'acheter ailleurs.
Toile d'Irlande pur fil, par 24 yards, $8 50.
Toile à draps, de toute largeur, $1;
Piqué blanc à 30 cts;
Barège japonais à 25, 30 et 35 cts;
Mozambique, belle qualité, à 20 cts;
Serviettes à franges, pur fil, par douz. $2 50;
Indiennes, bonne qualité, à 10 cts;
Plumes en dentelle, en Chantilly et Lama;
Ombrelles, [illegible], parapluies, en tous genres;
Bas blancs et écrus;
Chaussettes blanches et écrues;
—Grand assortiment de—
Robes de bal—Nouveautés, etc., etc.
Nattes de Canton, importées par la barque "Lawrence", 25, 30 et 35;
Brocarts de chenille de Bruxelles et velours, à tout prix.
Les planteurs trouveront un grand choix de marchandises à leur usage et à des prix très bas—au-dessous d'aucune autre maison de la ville.
Et un millier d'autres articles trop longs à énumérer.
10 mars—1m dim PP mar jeudi

Fromage de Hollande!
EN DÉBARQUEMENT, et à vendre par le soussigné—
180 caisses FROMAGE DE HOLLANDE, de Tête-de-Maure, de premier choix.
ANT. LANATA,
Nos 9 et 11, rue Jefferson,
entre Chartres et Vieille-Levée.
[illegible]

COW PEAS! COW PEAS!!
PREMIERE qualité de la Caroline du Nord. A vendre par
WILKERSON & HUSPER,
[illegible] rue Gravier.
11 avril—1m

HENRY TRICOU. EUGENE BOISSEAU
TRICOU & BOISSEAU
88 - - Common St. - - 88
ONT toujours en main un GRAND ASSORTIMENT de—
CHAPEAUX feutre et paille,
pour hommes et enfants,
CHAPEAUX paille et Campêche,
CHAPEAUX pour femmes et enfants
11 mars—6m

Marchandises de Printemps.
LE soussigné annonce à ses clients que son magasin est ouvert de nouveau avec un magnifique assortiment de vêtements de printemps, et chapeaux pour hommes et enfants, ainsi que chemises, caleçons, etc., etc.
Il sollicite les commandes sur commande et en garantit la justesse.
C. LAZARE,
[illegible], Vieille-Levée,
Encoignure Ste-Anne.
[illegible]

Parlor Saloon,
46 .... Rue [illegible] 46
Avec carde. 146 1/2 [illegible]
LA BUVETTE du [illegible] à Vapeur [illegible] par le soussigné.
A. FABRE
Propriétaire.
[illegible]

COW PEAS. COW PEAS.
1600 Boisseaux de la Caroline, de choix,
A vendre, à bas prix, par [illegible]
[illegible]

GRANDE FABRIQUE
DE
CANDI
DE
NORMAN & REISS,
[illegible] et [illegible], rue Vieille-Levée, [illegible] et [illegible].

UNE DES PLUS IMPORTANTES FABRIQUES DU SUD.

RUE VIEILLE-LEVÉE.

ON Y FABRIQUE CONSTAMMENT
Du Candi en gros et en petits bâtons.
Toute espèce de Candie à la crème.
Toute espèce de candie enveloppée.
Candie Mar.
Candi sucre [illegible] Horehound.
Candi [illegible].
Candi [illegible].
Pastilles [illegible] Pâtes américaines.
Pâte de Jujube.
Toute espèce de Chocolats.
[illegible]
Bonbons fins;
Et tout ce qui se rattache au genre.
MAISON DE CONFISERIE.
Toute espèce de GATEAUX de noces et plaisants.
GATEAUX DE MARIAGE faits sur commande dans le plus court délai.
Un important nombre toutes sortes d'Articles ETRANGERS, tels que
Raisins de [illegible],
[illegible],
[illegible] de Lyon et de pommes,
Pruneaux et [illegible],
Toute espèce de [illegible],
Figues de tous genres,
Gelées de [illegible],
Oranges de [illegible],
Papier [illegible], etc.
qu'ils vendront au plus bas prix du marché.

RUE VIEILLE-LEVÉE.

FABRIQUE DE MACARONI, VERMICELLE, EXTRAIT DE CAFE, &c.

Fire Works:
ROMAN CANDLES,
SKY ROCKETS,
PIN WHEELS,
SCROLL WHEELS,
SAXON WHEELS,
VERTICAL WHEELS,
SERPENTS,
TRIANGLES,
BLUE LIGHT,
FLYING PIGEONS,
TOURBILLIONS,
FIRE CRACKERS,
TORPEDOES.

Prize Boxes.
BON TON, SANTA CLAUS,
NOVELTIES,
CASH PRIZE BOX, SHOO FLY,
LITTLE SHOO FLY.
A vendre en gros par
NORMAN & REISS,
Seuls Agents.
Nos [illegible] et [illegible] de la rue Vieille-Levée.
[illegible] PP

MAISON J. GALINIER
101 . . RUE ROYALE . . 101
Entre St-Louis et Conti.
OUVERTURE
De la saison de printemps et d'été.
Reçu par les derniers arrivages d'Europe:
Un très beau choix de
CHAPEAUX DE PAILLE
achetés dans les fabriques anglaises, belges, suisses et d'Italie.
Aussi—UN BEL ASSORTIMENT DE FLEURS FRANÇAISES.
CHAPEAUX
richement garnis, d'après les derniers modèles.
Prix très avantageux.
[illegible] mars—1m,t,J,D.Mar J.

VIN — 100 barriques
DE BON VIN de propriétaires de Haut Portet très Bordeaux, pour famille, reçu par steamer Mercury et consignés, et à vendre par lot ou gré des acheteurs, par
A. PEPIN,
186 rue Canal, encoignure Baronne.
20 mars—6t—JDMa

AU PUBLIC.
L'Acte No 199 de l'Assemblée Générale autorise la Compagnie Sanitaire et de Fertilisation de la Nlle-Orléans à percevoir UNE PIASTRE par [illegible] d'[illegible] pour fournir les matières désinfectantes et changer les tonnes.
Le Conseil de Direction, estimant que la Compagnie serait encore amplement rémunérée par ce prix réduit, et voulant encourager l'adoption générale, dans cette ville, du système de compagnies à terre sèche, et mettre celles-ci à la portée de tous, a décidé de ne pas imposer le prix autorisé par la loi. En conséquence, elle a établi le tarif suivant:

Pour changer une caisse	[illegible] cents
Cinq tickets	$2 00
Dix "	3 50
Vingt "	6 00

Chaque ticket est valable pour le changement d'une caisse.
Bureau de la Compagnie Sanitaire et de Fertilisation de la Nouvelle-Orléans.
7 avril—1m PP No. 12 rue de l'Union.

Redmond B. Mannion,
20 .... Rue Carondelet 20
EMET des Lettres de crédit pour voyageurs sur
MM. N. M. ROTHSCHILD & SONS, Londres,
" DE ROTHSCHILD FRÈRES, Paris,
" S. M. DE ROTHSCHILD, Vienne,
" M. A. DE ROTHSCHILD & SONS, Francfort,
Et tous leurs correspondants. 11 mars—6m PP

Changement de Domicile.
LE DR. F. FORMENTO a l'honneur d'informer ses clients qu'il a transféré son domicile au No 216 de la rue Royale, entre St. Philippe et Ursulines.
Heures de consultations de 8 à 9 A. M. et de 3 à 4 P. M.
Heures de consultations à l'Infirmerie de la rue du Cirque, de midi à 2 heures. 11 mars—[illegible]

Avis.
COMME je m'absenterai de la ville pendant quelque temps, je prie ceux auxquels je dois de présenter leurs comptes, ainsi que ceux qui me doivent de venir régler les leurs.
LOUIS FALK
[illegible] rue Bourbon.
8avril—2f

Nouveautés! Nouveautés!
LA maison DEBRES ayant complété son assortiment d'articles de modes et de fantaisie de printemps pour dames et enfants, offre aux acheteurs le choix le plus varié de NOUVEAUTES comprenant CHAPEAUX, RUBANS, FLEURS, SOIERIES, TULLES, CREPES, DENTELLES, BLONDES, GUIPURES, VALENCIENNES, BOBINETS, ORGANDIES, TARLATANNES, MOUSSELINES, BRODERIES, GANTS, MITAINES, RUCHES, GALONS, PASSEMENTERIES, GARNITURES de toutes sortes et COURONNES pour mariées et communion que l'on vend à très bas prix,
1 avril—1 mois. Rue Royale No. 97.

G. W. DUNBAR & SON,
10, 12 et 14....RUE St-LOUIS....10, 12 et 14
NOUVELLE-ORLÉANS,
IMPORTATEURS ET MARCHANDS
de toute espèce de
LIQUEURS FRANÇAISES,
ABSINTHE, CURAÇAO, MARASCHINO,
FIGUES DE LA LOUISIANE,
FABRICANTS DE SIROPS DE FRUITS,
Qui ont remporté les prix.
24 déc—1m

JULES MOSSY,
NOTAIRE PUBLIC,
3 .... Gallier Court 3
[illegible] mars—1m—PP Nouvelle-Orléans.

Beurre. Beurre. Beurre.
LES propriétaires d'hôtels et de restaurants, les négociants et les familles pourront constamment se procurer du BEURRE DU NORD de choix, provenant des meilleures vacheries de New-York, en firkins, baquets, barillets et tinettes, à l'AGENCE DE BEURRE, No 24 de la rue Tchoupitoulas.
Mars [illegible]

PROPRIÉTÉS A VENDRE ET A LOUER.
A LOUER A BAIL.
La MAISON A DEUX ETAGES, No [illegible], rue Kerlerec, entre les rues [illegible] et [illegible].
S'adresser sur les lieux. 7 avril—1m

A vendre,
UN SALON DE COIFFURE et Magasin de Variétés situé au No 84 rue [illegible], entre [illegible] et Toland, pour cause de [illegible] de [illegible]
Pour les conditions, s'adresser sur les lieux.
[illegible] mars—1m

A Louer,
A partir du 1er mai 1871, avec un bail, la boutique du magasin [illegible], Dauphine, encoignure Canal et Bourbon, et le magasin et la maison [illegible] [illegible] rue Bourbon, entre Canal et Iberville.
S'adresser à P. DUBONNET,
Canal et Bourbon.
[illegible] mars—1m

A vendre ou à louer, à Mandeville,
Une maison [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.
POUR LE 17 AVRIL—CLASSE No 91.

23	28	19	29	33	13	25	50	2	31	74	69

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement, dans les salons de la Compagnie.
HOWARD, SIMMONS & Co.,
Contracteurs,
Rue St-Charles, encoignure Union, Nlle-Orléans.
En témoignage, nous apposons notre signature Nlle-Orléans, Louisiane, ce 17 avril 1871.
H. PERALTA,
ADAM GIFFEN,
Commissaires.
☞ Méfiez-vous des fausses Loteries. [illegible]

KRUG & Co REIMS

AVIS.
LES circonstances qui, pendant quelque temps avaient empêché Messieurs Krug & Co, de Reims, de préparer leur vin de Champagne d'une manière régulière, ayant cessé d'exister, nous [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] envoi de 1 100 paniers attendu prochainement, avec des bouteilles préparées avec une feuille d'étain en vert de grandeur vert, et qu'à l'avenir [illegible] [illegible] ordinaire pour le vin de leur Champagne.
A. ROCHEREAU & CIE.
[illegible] rue St-Louis.
8avril—1m Nlle-Orléans, 4 avril 1871.

Bureau du Collecteur des Taxes d'Etat.
Premier District, No 9 rue Carondelet,
Nlle-Orléans, 6 avril 1871.
Aux Contribuables du Premier District de la Ville de la Nlle-Orléans
APRÈS le 20 avril 1871, le recouvrement des Taxes non payées se fera par voie judiciaire conformément à la loi du revenu de 1871.
En payant promptement on épargnera des frais et la pénalité.
GEO. A. SHERIDAN,
Collecteur, Premier District.
7 av—1m

Banque d'Epargnes de la Nouvelle Orléans.
156 .... CANAL 156
(Incorporé le 15 mars 1855)
—OFFICIERS:—
L. F. GENERES, Président.
THOS. A. ADAMS, 1er vice-président.
THOS. ALLEN CLARKE, 2d vice-président.
CHARLES J. LEEDS, 3me vice-président.
SAM. JAMISON, Jr., trésorier.
—Directeurs—
Dr. W. Newton Mercer,
L. F. Generès, David Urquhart,
George Jonas, John G. Gaines,
Thos. A. Adams, Carl Kohn,
Thos. Allen Clarke, Christian Schneider,
Charles J. Leeds, Samuel Jamison.
Intérêts de 6 0/0 sur les dépôts.
12déc—6m PP

Pianos, [illegible] Pianos,
—157—
Instruments de Musique.
CHARPAUX & LOUBERE,
9 ——Rue Royale—— 9
IMPORTATEURS DE PIANOS des plus célèbres manufactures de France et des Etats-Unis, tels que:
PAIVRE, JELMINI, BORD,
[illegible] leur système en fer, perfectionnés et indiqués pour la beauté des sons de [illegible].
PLEYEL, ERARD, HERZ, HAZELTON, CALLENBERG et VAUPEL, etc., etc.
Grand assortiment de partitions, d'airs d'Opéras détachés, de musique pour piano, violon, flûte, et autres instruments, de méthodes, etc., etc.
Leur stock déjà complet vient d'être récemment augmenté d'un grand choix de nouveautés et de musique profane et religieuse, ainsi que d'un grand assortiment d'instruments à vent, à cordes, etc., etc., des [illegible] fabriques de Paris.
Le tout offert à des prix considérablement réduits.
15mars—1m

Compagnie des Vins du Pacifique
FORMÉE POUR LA VENTE DES
Vins et Brandy de Californie
Vignobles du Comté d'Eldorado, Californie.
Bureaux et Magasins de Vente
89 .... RUE DU CAMP 89
Nouvelle-Orléans.
CHAS. B. PETIT,
Trésorier et Agent Commercial.
Notre Compagnie est composée des Propriétaires des Vignobles de la meilleure région vinicole de Californie, associés pour la vente des Vins et Brandies de leur propre récolte.
Voici une partie des qualités de nos produits actuellement en vente.

WHITE WINE,	ANGELICA,
RED WINE,	MUSCAT,
CLARET,	CATAWBA,
HOCK,	MADEIRA,
OLD MISSION,	SPARKLING,
SHERRY,	WINE BITTERS,
TOKAY,	GRAPE BRANDY,
PORT,	BRANDY BITTERS.

Tous ces vins et brandies sont garantis purs. Nous sommes en mesure de fournir toute expédition directe de nos vignobles, ce qui assure aux consommateurs un approvisionnement constant de vins du pays et d'excellente qualité.
Nous nous [illegible] spécial de nos [illegible]
Les marchands, les médecins, les familles [illegible] de les vendre avec nos [illegible] qu'ils trouveront [illegible] de la qualité et aux prix.
Adressez les ordres à Pacific Wine Company, (Compagnie des Vins du Pacifique)
89 RUE DU CAMP,
[illegible] Nlle-Orléans.

De quel fil vous servez-vous?
LE FIL DE COTON LONGUE SOIE, DE WILLISTON
EST RECONNU
Le meilleur des fils.
HORTH, BRUSH & MASON,
Marchands, en gros, de [illegible]
Articles de fantaisie et "Notions"
35 .... Rue des Magasins 35
Sont les agents des fabricants.
[illegible] mars—1m

DENTISTES.
A. F. McLAIN, D. M.
Chirurgien-Dentiste,
Au No 14 de la rue Baronne. (Au premier.)
RÉSIDENCE—Au No [illegible] de la rue Calliope.
[illegible] mars—1m

PRESERVEZ VOS DENTS.
J. A. CANADAVANT, D. D. S.,
CHIRURGIEN DENTISTE,
[illegible], Canal entre St Charles et Carondelet et.
INFORME le public qu'il continue [illegible] en [illegible] toutes les branches, à des prix réduits, à la portée de toutes les bourses [illegible] [illegible]
Consultations en anglais, français et espagnol. Extraction de dents sans douleur par le Protoxyde.
[illegible]

$20 Seulement $20.
LE DR. CH. [illegible] a l'honneur de faire savoir à ses amis et au public en général que voulant [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible]

Agence pour la vente du Whiskey de Cincinnati.
LES soussignés ont constamment les célèbres marques qu'il vendent au bas au gré des acheteurs:
MAGNOLIA de S. N. PIKE, "White Wheat," ROSE CREEK, "Oslo [illegible]."
Egalement—Un fort stock de WHISKIES BOURBON et RYE (seigle) purs du Kentucky et de la Pennsylvanie.
DEVAN, MASON & CO.,
Aux Nos 111 et 113 de la rue Poydras.
[illegible]

Restaurant Victor,
[illegible] .... Rue du Canal .... [illegible]
JULES MARTIN, propriétaire, successeur du Restaurant Victor, [illegible] par suite de la mort de Victor Martin, de reprendre la direction de son établissement avec l'assistance de LEON MARTIN, [illegible] [illegible] [illegible]
Pensionnaires au mois et à la semaine.
[illegible]

F. Garet,
[illegible] Broadway, New York.
A l'honneur d'informer les [illegible] de la Nlle-Orléans qu'il a [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible]

A. WILLOZ,
[illegible] [illegible] [illegible]
[illegible]

ED. RINCK,
Peintre de Portraits,
[illegible] ... Rue Royale ... [illegible]
[illegible]